

## Dialogue mondial sur l'inclusion financière numérique Charm el-Cheikh (Egypte), 11 mai 2016

### Mesures indicatives concertées pour des services financiers numériques inclusifs

L'adoption rapide de la téléphonie mobile et l'apparition de modèles commerciaux innovants fondés sur la technologie pour fournir un accès à des services financiers classiques grâce aux dispositifs mobiles, en particulier pour les personnes mal desservies et non bancarisées, montrent combien il est nécessaire de disposer d'un environnement réglementaire favorable aux services financiers numériques inclusifs. La complexité des modèles bancaires numériques et sur mobile qui élargissent la chaîne de valeur de ces services rend d'autant plus nécessaires le dialogue et la collaboration entre le secteur financier et celui des télécommunications/TIC, en particulier au niveau des pouvoirs publics et des institutions.

Nous, les participants au Dialogue mondial sur l'inclusion financière numérique de 2016, reconnaissons que des méthodes ciblées faisant appel à la collaboration peuvent contribuer de manière considérable à encourager l'accès, la mise à disposition et l'adoption de services financiers numériques robustes, sécurisés et financièrement abordables. Par conséquent, nous avons défini les mesures indicatives politiques, réglementaires et économiques concertées ci-après, afin de faire progresser l'inclusion financière numérique en établissant des synergies à l'échelle nationale, régionale et internationale.

#### 1 **Instaurer un ECOSYSTÈME inclusif pour les services financiers numériques**

Les régulateurs des télécommunications/TIC et des services financiers doivent collaborer pour définir des cadres réglementaires cohérents et proportionnés qui permettront l'instauration d'un écosystème concurrentiel et innovant pour les services financiers numériques, dans lequel les différents fournisseurs auront la possibilité de mettre à profit les atouts et les capacités qui sont les leurs pour desservir les personnes qui constituent la base de la pyramide. Cet écosystème comprend les utilisateurs (consommateurs, entreprises, organismes publics et organismes à but non lucratif) qui ont besoin de produits et de services financiers numériques interopérables; les fournisseurs (banques, autres institutions financières agréées et établissements non bancaires) qui fournissent ce type de produits et de services par des moyens numériques; les infrastructures financières, techniques et autres grâce auxquelles ces produits et services existent; et les politiques, législations et réglementations élaborées par les pouvoirs publics, grâce auxquelles ces produits et services sont fournis de manière accessible, financièrement abordable et sécurisée.

L'écosystème des services financiers numériques s'adresse à toutes les personnes et à toutes les entreprises d'un pays et devrait contribuer à atteindre les objectifs nationaux que sont l'inclusion financière, la prospérité économique et la stabilité et l'intégrité des systèmes financiers.

L'un des points les plus importants concernant l'instauration de l'écosystème des services financiers numériques est la nécessité de financer et de gérer deux aspects de l'écosystème en même temps. Sur le plan pratique, cela signifie appuyer à la fois les initiatives visant à créditer les comptes courants des consommateurs avec de l'argent

numérique, principalement grâce à des versements de masse ou G2P, et les initiatives visant à permettre aux consommateurs d'utiliser cet argent sous forme électronique, principalement en permettant l'acceptation des paiements électroniques chez les commerçants.

## **2 Encourager l'INTÉROPÉRABILITÉ**

La possibilité pour les utilisateurs du monde entier d'effectuer des paiements électroniques avec n'importe quel autre utilisateur de manière pratique, peu coûteuse, rapide, fluide et sécurisée, à l'aide d'un compte courant unique favorisera probablement encore plus l'inclusion numérique, tout en renforçant les efficacités et la concurrence sur le marché. Les régulateurs et les acteurs du marché des télécommunications/TIC et des services financiers ont un rôle à jouer dans la promotion de l'interopérabilité et encouragent en outre l'accès partagé aux plates-formes numériques, dont l'objectif est de promouvoir l'inclusion financière. Nous encourageons l'interopérabilité à différents niveaux, par exemple au niveau des plates-formes, des points d'accès, des agents et des clients.

## **3 Encourager les PARTENARIATS public-privé**

Avec l'élargissement de la chaîne de valeur et la participation d'un nombre croissant d'acteurs à l'écosystème financier numérique (banques, opérateurs de télécommunication/TIC, agents, fabricants, revendeurs, commerçants, etc.), la collaboration et les partenariats sont essentiels. Nous appelons de nos vœux la mise en oeuvre de stratégies fondées sur la collaboration entre les acteurs publics et privés des secteurs des télécommunications/TIC et des services financiers. Les partenariats public-privé ont le pouvoir d'établir des synergies, de stimuler la collaboration, de toucher un public plus large et de renforcer la concurrence. Par conséquent, l'inclusion financière numérique peut permettre de développer et de mettre à profit l'infrastructure existante et de faciliter l'arrivée de nouveaux acteurs.

## **4 Permettre l'accès à l'INFRASTRUCTURE**

Les services financiers fournis sur l'infrastructure des TIC, et en particulier sur les réseaux mobiles, peuvent permettre d'atteindre de manière plus rapide et moins coûteuse les populations mal desservies et non bancarisées, en particulier dans les zones rurales.

Plus important encore, ces réseaux peuvent en outre prendre en charge la fourniture de services financiers autres que les paiements numériques, par exemple des services d'emprunt, d'épargne ou d'assurance, qui peuvent aider les personnes à faible revenu à sortir de la pauvreté ou à ne pas y tomber.

Etant donné l'importance de l'infrastructure des TIC, les secteurs public et privé doivent veiller à ce que les technologies essentielles pour l'activité économique soient proposées selon des conditions et des modalités justes et à ce que l'infrastructure des TIC fournie soit fiable, sécurisée et de grande qualité, afin de garantir une expérience adaptée pour les consommateurs.

**5 Protéger les CONSOMMATEURS et améliorer leur expérience**

Nous reconnaissons que la confiance des consommateurs est le socle sur lequel reposent l'essor et de l'adoption des services financiers numériques. Les décideurs et les régulateurs doivent faire en sorte que ces services soient fournis de manière responsable en mettant les consommateurs au centre des discussions et en améliorant leur expérience. On peut, pour ce faire, adopter des mesures réglementaires afin de protéger les données des clients, de fournir des mécanismes de recours et de réparation, de garantir la divulgation des informations voulues et la transparence, d'établir l'obligation de traiter équitablement les clients, de déterminer des prix justes pour les services, de protéger les ressources financières des clients et les agents.

**6 Résoudre le problème de l'IDENTITÉ**

Nous reconnaissons que l'absence de pièces d'identité officielles, l'un des plus grands obstacles empêchant les personnes à faible revenu d'accéder à des services financiers classiques. Les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle essentiel en déterminant de quelle manière les systèmes d'identités nationaux (ou propres à un secteur) devraient être utilisés par l'écosystème des services financiers numériques et en définissant les possibilités d'utilisation des nouveaux systèmes d'identités reposant sur la biométrie ou d'autres technologies numériques pour simplifier et rendre moins coûteux les processus d'identification des clients dont disposent actuellement les fournisseurs.

**7 Promouvoir une stratégie réglementaire fondée sur la collaboration**

Nous sommes convaincus que les interventions réglementaires devraient être limitées au strict nécessaire. Il conviendrait de privilégier une stratégie peu interventionniste, étant donné qu'elle permettrait de définir un cadre dans lequel le nouveau secteur des services financiers numériques peut se développer de lui-même. Vu le rôle des régulateurs des services financiers mais aussi des régulateurs des télécommunications/TIC, il est en outre important que ceux-ci élaborent des outils et des mécanismes propres à garantir une communication, une concertation et une collaboration adéquates. Le renforcement de cette stratégie fondée sur la collaboration peut passer, par exemple, par la conclusion d'un mémorandum d'accord entre les autorités de régulation et les autorités de surveillance ou la création de comités mixtes et multisectoriels. Cette collaboration et cette coopération profiteront non seulement aux utilisateurs finals, mais aussi favorisent la croissance économique en permettant aux personnes n'ayant pas de compte bancaire de prendre part à l'économie numérique.

---